



AVIS DE PUBLICATION

N°026/06/2026/CRB/BN/P/SG/RAS/AA/DSC/CP/RLOG PORTANT CONSTRUCTION DES
BUREAUX DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'OUEME SIS A DANGBO SUR
FINANCEMENT AICRL

La Croix-Rouge Béninoise (CRB), organisation humanitaire nationale reconnue d'utilité publique et auxiliaire des pouvoirs publics, lance le présent avis de publication dans le cadre de la mise en œuvre du Projet renforcement de la résilience communautaire face aux effets néfastes des changements climatiques financé par l'Aide Internationale de la Croix-Rouge Luxembourgeoise (AICRL).

1. Objet de l'avis

Le présent avis a pour objet la sélection d'un prestataire pour la construction des bureaux du comité départemental de l'Ouémé sis à Dangbo sur financement AICRL.

La Croix-Rouge Béninoise sollicite à cet effet des offres sous pli fermé ou par mail à l'adresse email : passationdesmarches.crb@croixrougebenin.org de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour répondre au présent marché constitué en un lot unique et intitulé « **Construction de l'antenne départementale de l'Ouémé sis à Dangbo sur financement AICRL** ».

La participation à cet appel d'offres est ouverte à tous les candidats qui remplissent les conditions définies dans le présent dossier et ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Les offres doivent demeurer valides pendant **une durée de 90 jours calendaire** après la date limite de soumission.

2. Les exigences en matière de qualification

a) Pour les anciennes entreprises

➤ Exigences techniques et expériences

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics (BTP), prouvé par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts le cas échéant ;
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise ou membre d'un groupement d'entreprise au moins trois (03) marchés de construction et/ou de réhabilitation de bâtiments à usage public d'un montant de **Quinze millions (15 000 000) francs CFA hors taxes au moins**, réalisés au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025).

Ces expériences doivent être justifiées par les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitive dûment délivrés par les maîtres d'ouvrage (publics ou privés), accompagnés de copies simples des contrats (page de garde, la page contenant le montant du marché le cas échéant et les pages de signature pour chaque contrat) ;

- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié composé d'un conducteur des travaux, d'un chef chantier et des ouvriers spécialisés (Maçon, coffreur, ferrailleur, menuisier, peintre... etc.) ayant au moins deux ans (02) ans d'expériences à la date de soumission.
- Fournir pour chaque personnel, la copie légalisée du diplôme exigé et les preuves de leurs expériences c'est-à-dire les copies originales ou légalisées des attestations de travail et/ou les copies légalisées des premières pages et pages de signatures des contrats et carte d'identité ou CIP en cours de validité ;
- Fournir pour le conducteur des travaux, chef chantier, le chef d'équipe et les CV signés par les titulaires ;
- Disposer du matériel adéquat (01 bétonnière, 01 vibreur, 01 tank à eau, etc.) pour l'exécution des travaux justifié par les preuves de propriété ou de location ;

8

- Avoir effectué la visite du site retenue pour l'implantation du bâtiment.

➤ **Exigences d'ordre financiers :**

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction d'un montant de Quinze millions (15 000 000) FCFA HT justifié par les états financiers des trois (03) dernières années listées fournis dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2 et certifiés conformes par la DGI ;
- **Fournir un engagement certifié du tribunal que la structure ne sera payée que sur des décomptes suivant l'évaluation du taux d'évolution des réalisations.**

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

➤ **Exigences technique et expériences :**

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), prouvé par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts le cas échéant ;
- Fournir en lieu et place des expériences similaires demandées pour l'entreprise, les expériences professionnelles du personnel d'encadrement ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié composé d'un conducteur des travaux, d'un chef chantier, d'un chef d'équipe et des ouvriers spécialisés (Maçon, coffreur, ferrailleur, menuisier, peintre...etc.) ayant au moins cinq (05) ans d'expériences à la date de soumission.
- Fournir pour chaque personnel, la copie légalisée du diplôme exigé et les preuves de leurs expériences c'est-à-dire les copies originales ou légalisées des attestations de travail et/ou les copies légalisées des premières pages et pages de signatures des contrats et carte d'identité ou CIP en cours de validité.
- Fournir pour le conducteur des travaux, le chef chantier, le chef d'équipe et les CV signés par les titulaires ;
- Disposer du matériel adéquat (01 bétonnière, 01 vibreur, 01 tank à eau, etc.) pour l'exécution des travaux justifié par les preuves de propriété ou de location ;
- Avoir effectué la visite du site retenue pour l'implantation du bâtiment.

➤ **Exigences d'ordre financiers :**

- Fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence certifiés conformes par la DGI ;
- Fournir le bilan d'ouverture et une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant un risque contractuel d'un montant d'au moins Quinze millions (15 000 000) francs CFA ;
- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides ou des lignes de crédit distinctement justifiés par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée au Bénin d'un montant d'au moins Quinze millions (15 000 000) francs CFA ;
- **Fournir un engagement certifié du tribunal que la structure ne sera payée que sur des décomptes suivant l'évaluation du taux d'évolution des réalisations.**

3. DUREE DE LA MISSION

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 3 mois, à compter de la date de signature du contrat et de l'autorisation de démarrage.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet après paiement d'une somme en espèces non remboursable de **dix mille (10.000) francs CFA** contre reçu ou effectuer un paiement via Mobile Money suivant la procédure : *880*41*275097*Montant#

Les informations complémentaires peuvent être obtenues à adresse électronique, Email : passationdesmarches.crb@croixrougebenin.org ou au secrétariat de la Croix-Rouge Béninoise sis à Porto-Novo, Rue 29, Djassin, **tous les jours ouvrables à compter du mercredi 17 Juin au mercredi 1^{er} Juillet 2026** de 08h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

8

Les offres retenues seront contactées pour la suite de la procédure. La Croix-Rouge Béninoise se réserve le droit de ne donner aucune suite aux offres non retenues.

5. VALIDITE DES OFFRES

Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission.

6. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- ✓ Compréhension du dossier technique et pertinence de la méthodologie ;
- ✓ Expérience du prestataire ou du personnel ;
- ✓ Qualification de l'équipe proposée ;
- ✓ Liste des matériels fourni ;
- ✓ Cohérence du planning ;
- ✓ Coût de la prestation et rapport qualité/prix

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de soumission adressée au Secrétaire Général de la Croix-Rouge Béninoise ;
- Une offre administrative (Registre de Commerce, IFU, Attestation Fiscale, Attestation de capacité financière d'un montant d'au moins 15 millions, RIB)
- Une offre technique (Description des travaux, méthodologie, Liste des matériels, Liste du personnel, Preuves des expérience professionnelle, délais d'exécution des travaux) ;
- Une offre financière (lettre de proposition financière relative à la prestation, bordereau des prix unitaire, DQE).

8. MODE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné sur la base de l'analyse administrative, technique et financière des dossiers de candidature reçus, conformément aux procédures de passation des marchés en vigueur à la Croix-Rouge Béninoise.

9. DEPOT DES OFFRES

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous pli fermé (**dépôt physique**) au Secrétariat Général de la Croix-Rouge Béninoise sis à l'adresse ci-dessus mentionnée avec la mention : « **Construction de l'antenne départemental de l'Ouémé sis à Dangbo sur financement AICRL** » en 03 copies dont un original et 02 copies plus la version numérique sur clé USB, le **mercredi 1^{er} Juillet 2026 à 12 heures 00 au plus tard**.

10. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants (qui désirent y assister) à l'adresse ci-après : salle de réunion Siege de Croix-Rouge Béninoise à Porto-Novo, Rue 29, Djassin le même jour à 15 heures 00 minutes précises.



Fait à Porto-Novo le 16 Juin 2026

Dr Tranquillin F. YADOLETON
Secrétaire Général